

Une gouvernance collégiale

Pour faciliter la gestion de ce fonds, les apports des financeurs sont centralisés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, chargée par chacun des partenaires en présence de recueillir les participations, attribuer et verser les aides aux demandeurs.

L'instruction des demandes de subvention est assurée par un comité technique sur la base d'un protocole. Le comité technique, présidé par FIBOIS 01 est composé de l'ONF (Office national de la forêt), du CRPF (Centre régional de la propriété forestière) et de la DDT (Direction départementale des territoires).

Une commission d'attribution composée des représentants des collectivités participant au financement du fonds, ainsi que du représentant du Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain, rend des avis obligatoires.

Cette première année de mise en œuvre du dispositif est expérimentale, afin de procéder à d'éventuels ajustements, avant un déploiement du dispositif de manière pérenne dans le cadre d'une convention triennale 2020-2022.

Plaine et bocage de l'Ain Pour une gestion durable de la forêt



Vendredi 27 septembre 2019 - Signature de convention

« Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain »

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr



Plaine et bocage de l'Ain

Pour une gestion durable de la forêt

Sous l'impulsion des forestiers, des exploitants et des scieurs de l'Ain, le Département a convié les acteurs de la filière bois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les intercommunalités de la plaine et du bocage pour construire ensemble un dispositif répondant efficacement aux spécificités et aux besoins du territoire.

La signature de la convention « Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » avec le Département, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de communes de la Dombes, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain marque la volonté collective d'aider les propriétaires publics et privés à financer différents travaux sylvicoles et de gérer durablement les ressources forestières du territoire.



Investir pour la forêt de l'Ain, c'est préparer l'avenir

Le Département de l'Ain attache un intérêt tout particulier à la filière bois. Il la soutient depuis 2009 à travers un livre blanc. Celui-ci se décline en différents axes et actions couvrant l'ensemble des maillons de la filière. Une des mesures phares de ce livre blanc est le **fonds local de replantation « Construire une ressource forestière pour l'avenir », actuellement en vigueur dans le Bugey et le Haut-Bugey.**

Par ailleurs, le Département, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Dynamic Bois » de l'ADEME, a la volonté de **permettre aux propriétaires publics et privés de bénéficier d'aides pour des travaux de plantation et d'amélioration** au-delà des 3 ans prévus dans l'AMI. Il souhaite aussi **encourager la mise en place d'un fonds local de reboisement sur la partie ouest du département, en Dombes et Bresse**, sur le modèle de la convention « Construire une ressource forestière pour l'avenir » déjà établie sur le territoire du Bugey et du Haut-Bugey.

La signature de convention, aujourd'hui, avec les acteurs et les intercommunalités de la plaine et du bocage de l'Ain (ouest du département), montre bien cette **volonté commune de mettre en oeuvre les moyens de gérer durablement les ressources forestières de l'Ain.**

La Dombes et la Bresse, terres de bocage et de forêts

Avec plus de 200 000 hectares, la forêt occupe plus de 35 % de la surface du département de l'Ain. Les taux de boisements et les types de peuplements sont différents selon les secteurs géographiques. Même si la surface forestière est plus faible sur le secteur de la plaine et du bocage de l'Ain que sur le secteur montagneux, il n'en reste pas moins que le maillage forestier est bien présent et réparti de manière homogène. Les peuplements de feuillus dominent dans la plaine (77 %) avec une prédominance du chêne.

Les scieurs de la plaine et du bocage de l'Ain témoignent de la difficulté toujours croissante de leurs entreprises à s'approvisionner localement. L'amélioration de la ressource forestière et l'approvisionnement des scieries locales constituent, en effet, un enjeu majeur pour cette partie du département.

Un partenariat public privé au service de la filière bois

Le dispositif « Construire une ressource forestière pour l'avenir » est le fruit d'un partenariat entre le Groupement des Exploitants Forestiers et des Scieurs de l'Ain et le Département.

Cette convention, mise en place depuis 2009 sur la partie est du département, associe le Département de l'Ain, quatre communautés de communes (Haut Bugey Agglomération, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et Communauté de communes Bugey Sud), le groupement des scieurs et les acteurs locaux de la filière bois (la Fédération Interprofessionnelle du Bois, l'ONF, le CRPF, l'ASLGF Bresse Dombes Revermont, Fransylv'Ain...).



Ce dispositif, élaboré en concertation avec les élus et les acteurs de la filière bois de l'Ain, prend en compte les spécificités forestières de ce secteur du département. Efficace, il permet d'aider les propriétaires publics et privés à financer différents types de travaux sylvicoles. Ainsi, plus de 1 000 hectares de travaux forestiers ont été financés. Le mode de gestion, souple et simple, garantit en effet une mise en oeuvre concrète, encadrée et s'adapte au plus près de la réalité des besoins sylvicoles.

Les acteurs de la plaine et du bocage de l'Ain sont convaincus de la nécessité de mettre en place le même dispositif sur le secteur ouest du département. Celui-ci permettra de mettre en oeuvre une nouvelle dynamique locale en synergie avec les dispositifs existants (contrat de territoire Dombes Saône, futurs projets de territoire en cours de réflexion dans les intercommunalités...). **Le dispositif s'étendra à trois intercommunalités (Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de communes de la Dombes, Communauté de communes Dombes Saône Vallée). Au total, 130 communes sont concernées.**